

L'an deux mille dix-sept, le quatorze avril, à neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves LE GRAND, maire.

Date de convocation : 07 avril 2017

Présents : M. Jean-Yves LE GRAND, Mmes et Mrs Annie KERHASCOET, Christine LELIEVRE, Jean-Pierre CANN, Jean RANNOU, Jacques LE ROUX, Gérard MOREL, Gérard WAGENER, Jean LE BERRE, Jean-Michel BIRIEN, Jean-Yves LAROUR.

Excusés : Mmes M-Pierre BERGER (pouvoir à A.KERHASCOET), Murielle ROGNANT (pouvoir à J-P. CANN), Mrs Joseph YVINEC (pouvoir à J.RANNOU), Yannick DUPONT.

Secrétaire de séance : Mme Annie KERHASCOET

Date d'affichage : 18 avril 2017

Ordre du jour :

14- Comptes de gestion 2016 du receveur municipal

Comptes administratifs 2016 :

15- Budget principal

16- Eau & assainissement

Affectation des résultats 2016 :

17- Budget principal

18- Eau & assainissement

19- Taux d'imposition 2017

Budgets primitifs 2017 :

20 - Budget principal

21 - Eau & assainissement

22- Recrutement de saisonniers

23- Fixation des indemnités de fonction des élus

Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 08 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DB2017-14 : COMPTES DE GESTION 2016 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait lecture des récapitulatifs des comptes de gestion 2016 du budget principal et celui du service eau & assainissement.

Les opérations et résultats étant conformes à ceux récapitulés aux comptes administratifs 2016 des comptabilités citées ci-avant, Monsieur le Maire propose de les approuver.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les comptes de gestion 2016 dressés par le receveur municipal pour le budget principal et celui du service eau & assainissement et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

DB2017-15 : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Christine LELIEVRE, délibérant sur le compte administratif 2016 de la commune dressé par le M. Jean-Yves LE GRAND, maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré,

Le maire ayant quitté la salle au moment du vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du service de la commune tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- dépenses :	678 118,70 €
- recettes :	907 752,36 €
- Excédent de clôture :	229 633,66 €

Section d'investissement :

- dépenses :	303 636,11 €
- recettes :	232 701,03 €
- Déficit de clôture	70 935,08 €

- Solde des restes à réaliser : 362 361,00 €

DB2017-16 : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Christine LELIEVRE, délibérant sur le compte administratif 2016 de la commune dressé par le M. Jean-Yves LE GRAND, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré,

Le maire ayant quitté la salle au moment du vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du service de la commune tels que résumés ci-dessous :

Exploitation :

- dépenses :	240 797,65 €
- recettes :	216 470,32 €
- Déficit de clôture :	24 327,33 €

Section d'investissement :

- dépenses :	65 102,88 €
- recettes :	99 741,91 €
- Excédent de clôture :	34 639,03 €

Solde des restes à réaliser : 225 050,00 €

DB2017-17 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2016

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE 2016	RAR 2016	SOLDE DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST	80 547,31		-70 378,99	509 474,00	- 362 361,00	- 352 192,68
				147 113,00		
FONCT	387 305,17	164 319,69	234 884,61			457 870,09

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016	
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)....	352 192,68
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)..... Affectation à l'exécution reporté de fonctionnement (ligne 002).....	105 677,41
Total affecté au c/1068.....	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.....

- Monsieur J-Yves LAROUR regrette l'absence de réalisation de travaux de voirie durant l'année 2016 et souhaite qu'un programme de travaux soit prévu et réalisé en 2017.

DB2017-18 : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2016

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-24 327,33
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	65 382,26
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	41 054,93
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	316 831,18
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-225 050,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	41 054,93
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002	41 054,93
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (3)	

DB2017-19 : TAUX D'IMPOSITION 2017

En vue de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2017, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de majorer de 1% le taux des 3 taxes communales composant les impôts directs.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE la proposition du maire,

FIXE les taux des 3 taxes communales composant les impôts locaux pour 2017 comme suit :

- Habitation : 13,74 %
- Foncier bâti : 19,39 %
- Foncier non bâti : 41,44 %

Et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

DB2017-20 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal pour l'année 2017.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** le budget primitif principal 2017 comme suit :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement :	1 033 100,00 €	1 033 100,00 €
Investissement :	1 705 174,00 €	1 705 174,00 €
TOTAL :	2 738 274,00 €	2 738 274,00 €

DB2017-21 : BUDGET PRIMITIF 2017 : SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif du service Eau & Assainissement pour l'année 2017.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** le budget primitif du service Eau & Assainissement 2017 comme suit :

<u>SECTIONS</u>	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Exploitation	267 600,00 €	267 600,00 €
Investissement	491 589,15 €	491 589,15 €
TOTAL.....	759 189,15 €	759 189,15 €

Monsieur Jacques LE ROUX demande que les charges de personnel correspondant au travail réalisé pour le service eau & assainissement soient prévues dans le prochain budget primitif 2018.

DB2017-22 : RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années, des agents saisonniers ont été recrutés pour la saison estivale afin de faire face au surplus de travail.

Il propose aux élus de reconduire cette autorisation pour la période du 15 avril au 30 septembre 2017.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** le maire à recruter des agents saisonniers pour la période proposée et à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

DB2017-23 : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° DB2014-36 en date du 08/04/2014 fixant les indemnités de fonction des élus de la commune en référence à l'indice brut terminal 1015.

Or, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué récemment en raison de :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (de 1015 à 1022) découlant de l'accord sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (décret du 26/01/2017 applicable au 1^{er} janvier 2017)
- du relèvement de la valeur du point d'indice de la rémunération de la Fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

Il convient ainsi qu'une nouvelle délibération soit prise en faisant uniquement référence aux indemnités de fonction calculées par rapport à « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

Considérant que la commune de SAINT-NIC appartient à la strate de 500 à 999 habitants, Monsieur le Maire propose de maintenir l'enveloppe financière mensuelle des indemnités de fonction du maire et des adjoints de la manière suivante :

- indemnité du maire : 31 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- et du produit de 8,25% de l'indice brut terminal de la Fonction publique par le nombre d'adjoints.

Entendu l'exposé du maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE d'adopter la proposition du maire :

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) et du produit de 8,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par le nombre d'adjoints.

A compter du 01 janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est fixé, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, aux taux suivants :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 1^{er} adjoint : 6,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : 6,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : 6,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 4^{ème} adjoint : 6,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Conseillers délégués (au nombre de 2) : 3,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

NOM et PRENOM	Fonction	VISA
M. LE GRAND Jean-Yves	Maire	
Mme KERHASCOET Annie	1ère adjointe	
Mme LELIÈVRE Christine	2ème adjointe	
M. CANN Jean-Pierre	3ème adjoint	
Mme BERGER Marie-Pierre	4ème adjointe	représentée
M. RANNOU Jean	conseiller	
M. LE ROUX Jacques	conseiller	
M. DUPONT Yannick	conseiller	excusé
M. MOREL Gérard	conseiller	
M. YVINEC Joseph	conseiller	représenté
Mme ROGNANT Murielle	conseillère	représentée
M. WAGENER Gérard	conseiller	
M. LE BERRE Jean	conseiller	
M. BIRIEN Jean-Michel	conseiller	
M. LAROUR Jean-Yves	conseiller	